

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 novembre 2014

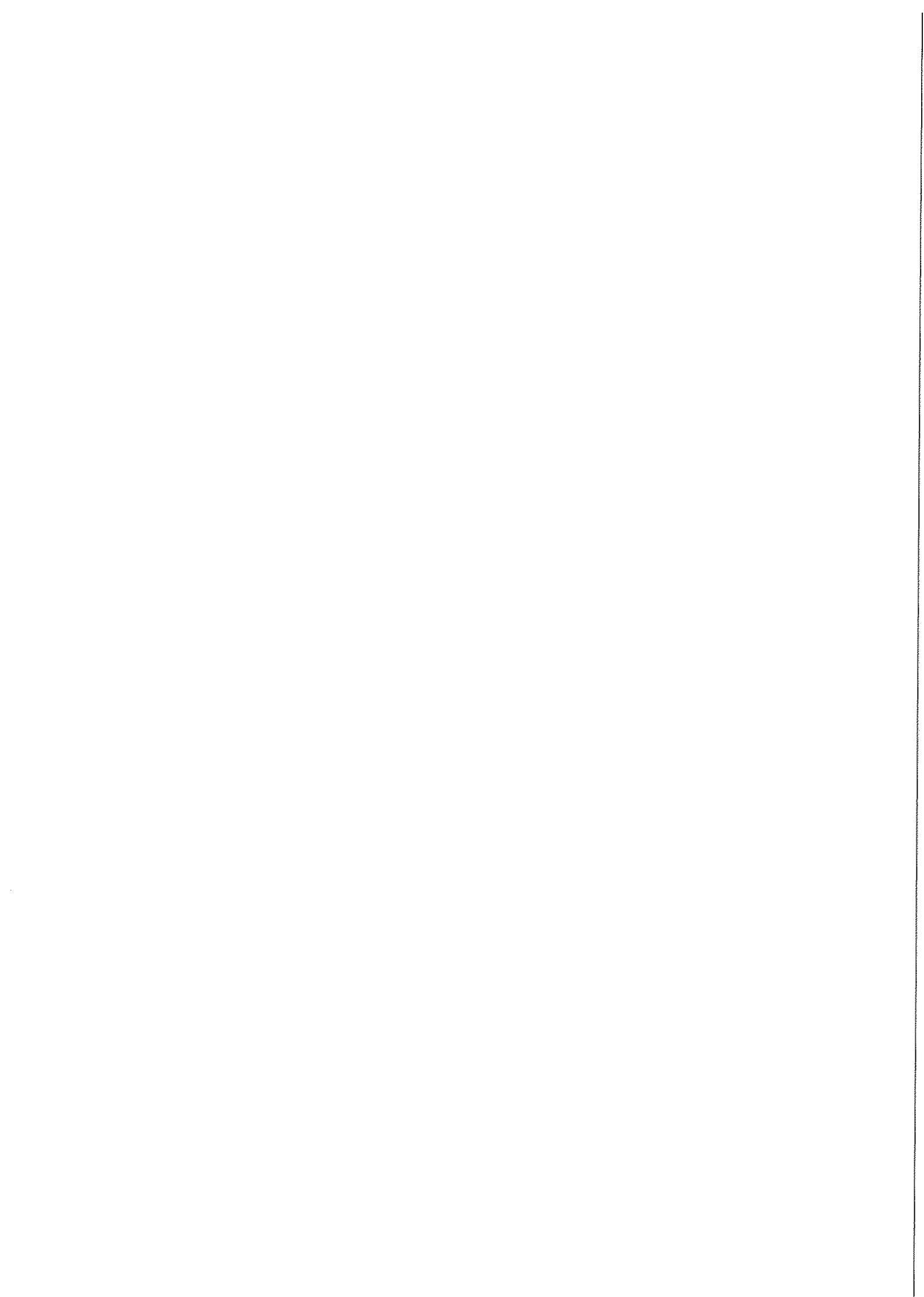
Date de la convocation : 28 octobre 2014

Présents : 13

Absents excusés : 2

Procurations : Néant

	PRÉSENCES AU CONSEIL MUNICIPAL	VALIDATION DES DÉLIBÉRATIONS
BLANC MURIEL	<i>Excuse -</i>	
BOURGEOAT MARC	<i>M. Bourgeat</i>	
CANTAU BENJAMIN	<i>B. Cantau</i>	
COLLOMB ÉRIC	<i>E. Collob</i>	
DELABALLE ANNE	<i>A. Delaballe</i>	<i>A. Delaballe</i>
DUBOURDEAUX ARLETTE	<i>A. Dubourdeaux</i>	
GIROUD CAMILLE	<i>C. Giroud</i>	<i>C. Giroud</i>
IMARD CHRISTOPHE	<i>Excuse</i>	
JET AGNÈS	<i>A. Jet</i>	
LEMOINE PASCAL	<i>P. Lemoine</i>	
MOUSSY NORBERT	<i>N. Moussy</i>	<i>N. Moussy</i>
PAILLARES ISABELLE	<i>I. Paillares</i>	
PORCHERON JEAN-CLAUDE	<i>J.-C. Porcheron</i>	<i>J.-C. Porcheron</i>
RIMET ALAIN	<i>A. Rimet</i>	<i>A. Rimet</i>
SOULIER FRANÇOIS	<i>F. Soulier</i>	



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quatorze et le 05 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents excusés : Muriel BLANC, Christophe IMARD,

Date de convocation : 28 octobre 2014

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le :

Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Fonctionnement de la trésorerie de Domène

Au cours du mois d'août 2014, Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Domène, a alerté les élus locaux des communes et EPCI de son ressort, sur la situation des ressources humaines de cette structure.

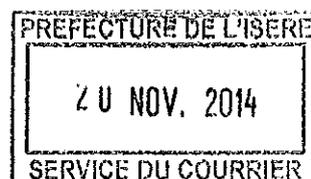
La Trésorerie de Domène compte huit postes. Six des huit agents ont demandé leur mutation que quatre d'entre eux ont obtenue à compter du 1^{er} septembre 2014.

Ce jour, le départ de ces quatre agents est compensé par la nomination d'un agent intérimaire pour une durée limitée.

Inéluctablement, le secteur collectivités locales qui compte quatre agents, est fortement impacté par ces départs qui concernent notamment deux agents affectés au secteur « recettes ».

Madame la Trésorière tente de rassurer les élus locaux en précisant que la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère suit et reste à l'écoute des difficultés de la Trésorerie, mais gère également la pénurie d'agents sur l'ensemble du département.

Ces vacances de postes non pourvus risquent d'avoir de multiples conséquences sur le fonctionnement des services municipaux :



- Un retard dans la prise en charge des mandats en dépit du fait que la Commune de Domène a néanmoins la chance d'être passée en PESV2 depuis le mois de mai ce qui accélère la procédure de prise en charge des mandats,
- Un examen moins précis des pièces justificatives des mandats,
- Un retard important dans la prise en charge des produits des services communaux,
- Une prise en charge tardive des produits des services communaux ne permettant pas à la Commune de Domène de procéder à un suivi régulier des impayés de ces mêmes services,

En cette période de crise économique, de nombreux usagers demandent des échéanciers pour le règlement de leurs factures et/ou de leurs impôts. Ces demandes exigent de la disponibilité et du temps. La réduction sévère du personnel de la Trésorerie de Domène réduit le nombre de traitements de ce type de demande.

Enfin, la Trésorerie de Domène est très inquiète quant à l'encaissement des impôts locaux à l'automne 2014 qui exige une forte disponibilité des agents du guichet pour encaisser les règlements des contribuables et leur apporter les explications demandées sur leur situation fiscale.

Face à cette situation, la Trésorerie de Domène n'exclut pas la possibilité de fermer ses portes au public plusieurs demi-journées par semaine pour traiter les dossiers des collectivités, ce qui nuit à la qualité du service public.

Au vu de cette situation et après avis de la Commission des Finances réunie en séance le 27 août dernier, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- D'alerter les services de l'État et plus particulièrement ceux de la Direction Générale des Finances Publiques de l'Isère sur la situation préoccupante de la Trésorerie de Domène et les conséquences économiques, financières et sociales de la vacance pour une durée non connue de quatre postes,
- De demander à la Direction Générale des Finances Publiques de l'Isère de mettre rapidement en place les renforts nécessaires au bon fonctionnement de la Trésorerie de Domène afin d'assurer un fonctionnement satisfaisant de ce service public dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur (règlement des entreprises à 30 jours...) et de répondre aux sollicitations des usagers,
- De demander au Ministère des Finances d'engager une concertation avec les élus locaux pour un redéploiement des ressources humaines de ses services en adéquation avec les besoins des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Commune de Domène, featuring a central emblem and the text 'COMMUNE DE DOMÈNE' around the perimeter. A large, stylized signature in black ink is written over the seal and extends to the right.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quatorze et le 05 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents excusés : Muriel BLANC, Christophe IMARD,

Date de convocation : 28 octobre 2014

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le :

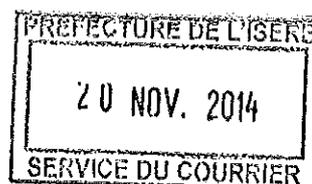
Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Répartition des subventions allouées aux associations

M. le Maire explique au conseil municipal que différentes demandes de subvention ont été présentées par les associations pour l'année 2014.

Au vu de ces demandes, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Association	Montant de la subvention
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Vorz	93 €
Amicale du secours en montagne P.G.H.M 38 (pour la Paroisse de la Croix de Belledonne)	100 €
APESAM	300 €
Coopérative scolaire de Ste Agnès	1 653,67 €
Coopérative scolaire de St Mury Monteymond	1 053,33 €
MJC Ste Agnès – St Mury	800 €



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

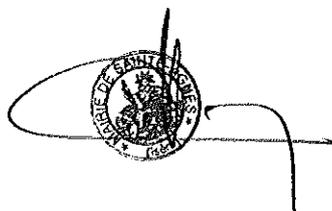
- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 4 000 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2014 de la commune, article 6574,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which is a cursive scribble. To the left of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem, possibly a coat of arms, surrounded by text that is partially obscured but appears to include 'Mairie de...' and '19...'.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quatorze et le 05 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents excusés : Muriel BLANC, Christophe IMARD,

Date de convocation : 28 octobre 2014

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le :

Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Modification statutaire n°8 : Gestions des milieux aquatiques et préventions des inondations et abattoirs

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment des articles 56 à 59 attribuant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » à compter du 1^{er} janvier 2016 au plus tard ;

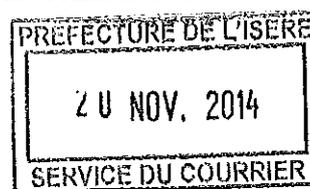
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la communauté de communes le Grésivaudan modifiés ;

Vu la délibération n°164 du conseil communautaire du 22 septembre 2014 portant prise de compétence « gestions des milieux aquatiques et préventions des inondations » et abattoirs ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes d'exercer à partir du 1^{er} janvier 2015 les compétences « gestions des milieux aquatiques et préventions des inondations » et abattoirs ;

Considérant la nécessité pour les communes membres de la communauté de communes le Grésivaudan de se prononcer sur l'exercice par l'intercommunalité de ces nouvelles compétences dans un délai de 3 mois suivant la délibération de la communauté de communes, faute de quoi l'avis sera réputé favorable ;



Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le projet de modification statutaire proposé par la communauté de communes visant à la prise de compétence à compter du 1^{er} janvier 2015 concernant :

- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (dite GEMAPI) telle que prévue par les articles 56 à 59 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014,
- Les abattoirs d'intérêt communautaire comme énoncé par l'article L.5215-20 I du code général des collectivités territoriales.

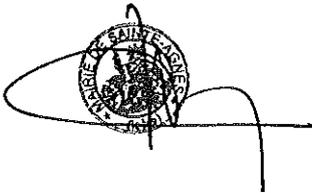
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification statutaire n° 8 de la communauté de communes le Grésivaudan.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the community of communes, featuring a central emblem and text around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quatorze et le 05 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents excusés : Muriel BLANC, Christophe IMARD,

Date de convocation : 28 octobre 2014

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le : 18 décembre 2014

Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Remboursement de prêts

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le prêt n°19807892 contracté par la commune auprès de la Caisse d'Épargne des Alpes le 12 mai 1998.

Il propose d'effectuer le remboursement par anticipation de ce prêt, selon les conditions évoquées à l'article 7 du contrat cité ci-dessus et selon le calcul d'indemnités donné par l'établissement prêteur, à la date du 25 novembre 2014 (après paiement de l'échéance trimestrielle).

Les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce remboursement anticipé.

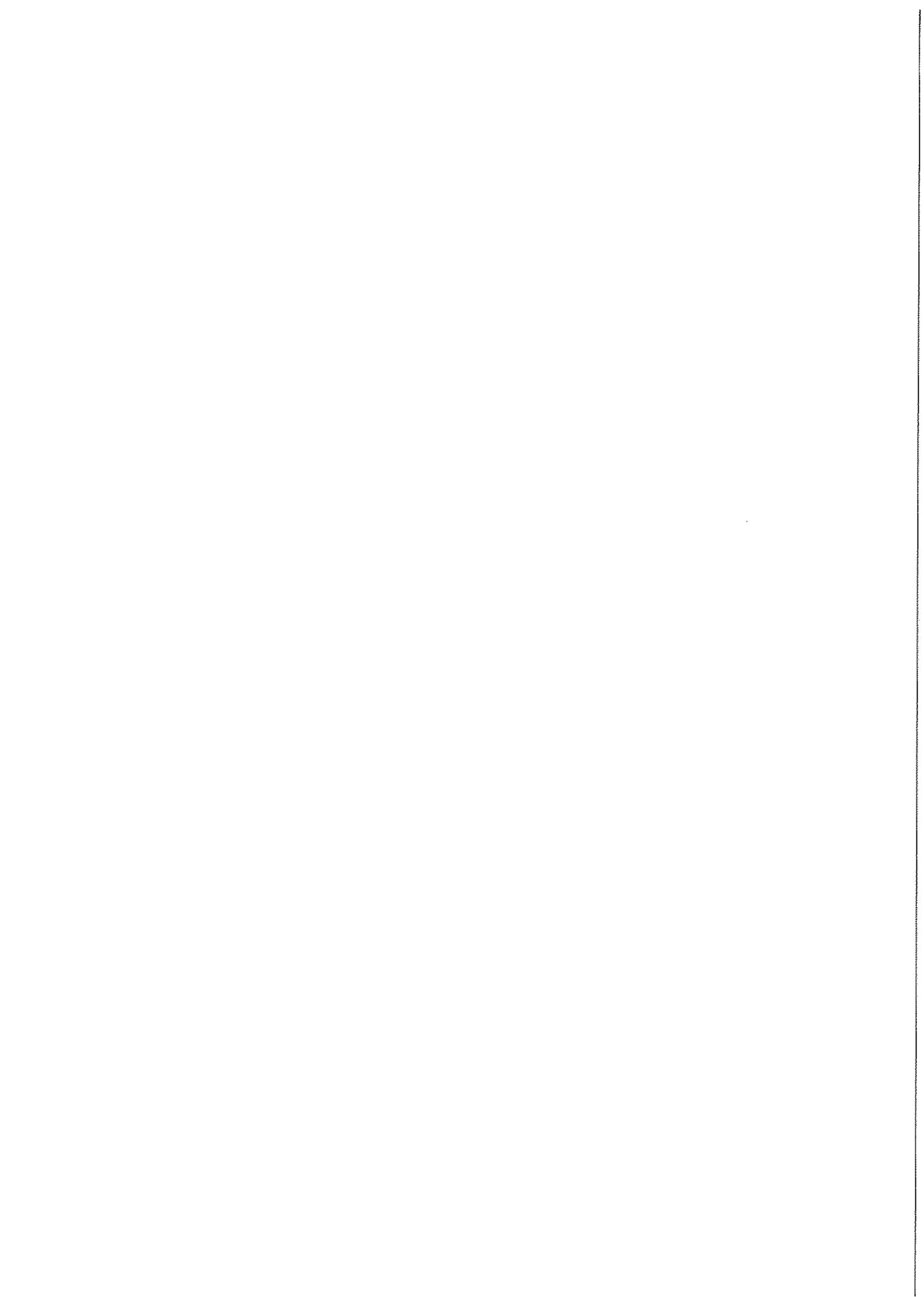
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

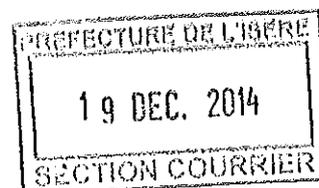
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of the Mayor over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNE DE SAINTE-AGNES' around the perimeter.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quatorze et le 05 novembre,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents excusés : Muriel BLANC, Christophe IMARD,

Date de convocation : 28 octobre 2014

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le : 18 décembre 2014

Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Budgets primitifs : décision modificative n°2

Mme Agnès Jet présente au conseil municipal la décision modificative préparée par la commission Finance ainsi qu'il suit :

Concernant le budget CCAS

Désignation article	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
D 60623 : Alimentation		400.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		400.00 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
R 7474 : Subvention commune				400.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				400.00 €
Total général		400.00 €		400.00 €

Concernant le budget communal

Désignation article	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Énergie-électricité	4 000.00 €			
D 60622 : Carburants	800.00 €			
D 60631 : Fournitures d'entretien		500.00 €		
D 60633 : Frais de voirie	3 000.00 €			
D 6135 : Locations mobilières		7 000.00 €		
D 61522 : Entretien de bâtiments		3 000.00 €		
D 61523 : Entretien de voies et réseaux		2 000.00 €		
D 61551 : Entretien matériel roulant	2 000.00 €			
D 6184 : Versements à des organismes de formation (ACCES)		1 100.00 €		
D 6227 : Frais d'actes, de contentieux	1 500.00 €			
D 6232 : Fêtes et cérémonies		1 100.00 €		
D 6282 : Frais de gardiennage	475.00 €			
D 63512 : Taxes foncières	1 164.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 939.00 €	14 700.00 €		
D 6411 : Personnel titulaire		2 900.00 €		
D 6413 : Personnel non titulaire		1 000.00 €		
D 6453 : Cotisations caisses retraite		1 632.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		5 532.00 €		
D 73925 : Fonds péréquation intercom. et communal		1 404.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1 404.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	540.00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	540.00 €			
D 6558 : Autres dépenses obligatoires	4 038.00 €			
D 657362 : Subvention CCAS		400.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	4 038.00 €	400.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		489.00 €		
D 668 : Autres charges financières		4 059.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		4 548.00 €		
D 673 : Titres annulés (exercice antérieur)		4 136.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		4 136.00 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				8 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				8 000.00 €
R 7022 : Coupes de bois				10 000.00 €
R 70323 : Redevance occupation domaine public				100.00 €
R 7062 : Redevance services à caractère culturel				230.00 €
R 7067 : Redevance services périscolaires				480.00 €
R 70688 : Autres prestations de services			8 730.00 €	
TOTAL R 70 : Produits des services			8 730.00 €	10 810.00 €
R 7322 : Dotation de solidarité communautaire				6 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				6 000.00 €
R 74718 : Autres				750.00 €
R 7488 : Autres attributions et participations			5 057.00 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations			5 057.00 €	750.00 €
R 778 : Autres produits exceptionnels				1 430.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				1 430.00 €
Total section de fonctionnement	17 517.00 €	30 720.00 €	13 787.00 €	26 990.00 €

Désignation article	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
D 1318-15 : Remb. CAF sur RAM annulé		10 500.00 €		
TOTAL D 13 : Subvention d'investissement		10 500.00 €		
D 165 : Dépôts et cautionnement reçus		412.00 €		
TOTAL D 16 : Remboursements d'emprunts		412.00 €		
D 2031-12 : Frais d'études bâtiments (passerelle et préau)	7 434.00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	7 434.00 €			
D 21318 : Autres bâtiments publics (RAM)	37 000.00 €			
D 21318-12 : Bâtiments (toiture grande maison)		16 910.00 €		
D 2151 : Réseaux de voirie (plateau sportif et route Felisotte)		19 195.00 €		
D 2151-13 : Voirie communale et rurale (eaux pluviales)		3 983.00 €		
D 21571 : Matériel roulant	2 500.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	39 500.00 €	40 088.00 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
R 10223 : TLE			2 846.00 €	
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves			2 846.00 €	
R 1318-12 : Bâtiments (aide CAF sur RAM)			4 500.00 €	
R 1322-12 : Bâtiments (Région sur RAM et Jarlons)			9 177.00 €	
R 1323 : Département				725.00 €
R 1323-12 : Bâtiments (plateau sportif et toiture grande maison)				14 912.00 €
R 1323-13 : VOIRIE COMMUNALE ET RURALE (route Felisotte et eaux pluviales)				12 103.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			13 677.00 €	27 740.00 €
Total section d'investissement	46 934.00 €	51 000.00 €	16 523.00 €	27 740.00 €
Total général des deux sections	17 269.00 €		24 420.00 €	

Concernant le budget eau

Désignation article	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DEPENSES D'EXPLOITATION				
D 6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie)		4 500.00 €		
D 61558 : Entretien autres biens immobiliers	5 000.00 €			
D 617 : Études et recherches		3 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000.00 €	7 500.00 €		
D 701249 : Reversement Agence Eau Redevance pollution		1 800.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1 800.00 €		
D 023 : Virement à la section d'investissement	1 775.00 €			
TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement	1 775.00 €			
RECETTES D'EXPLOITATION				
R 70111 : Vente d'eau				25 186.00 €
R 701241 : Redevance pollution domestique				1 150.00 €
R 704 : travaux			3 650.00 €	
R 70611 : Redevance assainissement collectif				1 529.00 €
R 706121 : Redevance modernisation réseau collectif				121.00 €
R 7062 : Redevance d'assainissement non collectif			1 080.00 €	
R 7064 : Locations de compteurs			15 600.00 €	
TOTAL R 70 : Ventes prod. fab., prestations services			20 330.00 €	27 986.00 €
Total section d'exploitation	6 775.00 €	9 300.00 €	20 330.00 €	27 986.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement de section d'exploitation			1 775.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de section de fonctionnement			1 775.00 €	
R 13 : Subvention d'équipement (SD Eau potable)				1 775.00 €
TOTAL R 13 : Subvention d'investissement				1 775.00 €
Total section d'investissement			1 775.00 €	1 775.00 €
Total général des deux sections		2 525.00 €		7 656.00 €

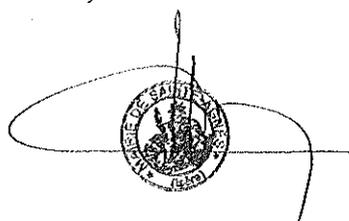
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus et décide d'inscrire les crédits budgétaires correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quatorze et le 05 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAÛ, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents excusés : Muriel BLANC, Christophe IMARD,

Date de convocation : 28 octobre 2014

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le :

Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Gratification pour projet tutoré

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

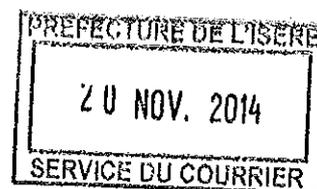
Vu les articles L 612-11, et D 612-56 à D 612-60 du code de l'éducation,

Circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'attribuer, au titre d'une gratification de projet tutoré, une indemnité de 407 € pour un télétravail d'un mois et sous réserve de la réalisation d'une mission spécifique présentant un intérêt particulier pour la commune, à savoir la création d'un site Web ;

Il expose que les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'attribuer la gratification de projet tutoré pour un montant de 407 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which is a cursive script. The signature is written over a circular official seal. The seal contains a central emblem and the text "MAIRIE DE SAINT-PIERRE" around the perimeter. The signature starts with a large loop on the left and ends with a long horizontal stroke extending to the right.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quatorze et le 5 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents excusés : Muriel BLANC, Christophe IMARD,

Date de convocation : 28 octobre 2014

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le :

Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Signalisation routière : Mise en place de sens préférentiels de circulation

La Commune de Sainte-Agnès souhaite sécuriser les voies de circulation à l'intérieur de « l'agglomération » en installant des panneaux de signalisation verticale et horizontale :

- Secteur de la Ville,
- Secteur du Mollard,
- Secteur de Montgouyard.

Monsieur le Maire donne lecture des trois devis proposés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

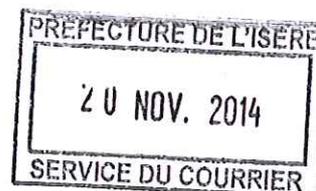
- accepte le devis de l'entreprise AXIMUM, domiciliée à Bourg-Lès-Valence, Route des Gamelles – BP 220 pour un montant de 4 420,00 € HT.
- sollicite le Président du Conseil général pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



THE STATE OF TEXAS,
COUNTY OF []

I, the undersigned, a Notary Public in and for the State of Texas, do hereby certify that the within and foregoing is a true and correct copy of the original of the same as the same appears from the records of my office.

Witness my hand and the seal of my office at [] this [] day of [] 19[]

[] Notary Public in and for the State of Texas

[]

[]

[]

NOTARY PUBLIC
STATE OF TEXAS
[]

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quatorze et le 05 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents excusés : Muriel BLANC, Christophe IMARD,

Date de convocation : 28 octobre 2014

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le :

Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Remise gracieuse sur loyer d'un logement communal

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les locataires du logement situé au lieu-dit la Felisotte, n°5, l'ont quitté au cours du mois de septembre 2014.

Dans leur courrier de préavis de départ daté du 23 août 2014 et reçu par la mairie le 1^{er} septembre 2014, les locataires faisaient la demande d'une remise sur leur loyer d'un demi-mois, compte tenu de leur date de départ fixée au 15 septembre 2014, ce qui correspond au montant de 150.05 €.

M. le Maire explique que la commission Lien social a accepté cette demande, il propose ainsi de la soumettre au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de remise de loyer pour le mois de septembre 2014.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



